

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

"Les cours d'eau majeurs qui drainent les bassins versants du territoire prennent en grande partie leur source dans le coeur du parc. Issu d'un très grand nombre de sources et de zones humides, ce chevelu hydrographique représente un patrimoine à préserver par la qualité et la quantité des eaux qui sortent du coeur mais aussi par la diversité et l'originalité des écosystèmes aquatiques qui y contribuent. Les assemblages d'espèces qu'on y trouve combinés avec les spécificités géomorphologiques rencontrées dans le coeur de parc, rendent ainsi un service écologique à l'aire optimale d'adhésion et même bien au-delà en aval, jusqu'au littoral. D'ailleurs, le coeur abrite 3 portions de réservoirs biologiques (source de la Tinée, vallon du Cairos et source de la Bévéra). L'usage des lacs de montagne pour la pêche, en ayant recours à l'alevinage, s'est développé depuis la fin du XIX^e siècle. L'abondance et la qualité de la ressource en eau du coeur bénéficie non seulement aux habitants et usagers de l'aire optimale d'adhésion mais aussi à ceux de toute la Côte d'Azur.[...]"

Les alevinages privilégient les espèces naturellement présentes dans les lacs et notamment la Truite fario de souche méditerranéenne et l'Ombre chevalier dans les lacs profonds, dont ils peuvent contribuer à la conservation in situ, en abandonnant progressivement les autres espèces. Les poissons introduits répondent à la Directive 2006/88/CE du 24 octobre 2006 et à l'arrêté ministériel du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture.[...]"

pages 49 et 50

Référence ID de l'article : #2112

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-13 09:58